

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 10 OCTOBRE 2024 À L'ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE

<b>Présences :</b>	Simon Bérubé	Administrateur
	Isabelle Boucher	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Renée Létourneau	Administrateur
	Audrey Roussel	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
<b>Absences motivées :</b>	Jean Roy	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
<b>Absence non motivée :</b>	Patrick Boucher	Administrateur
<b>Invitées :</b>	Pascale Bélisle	Directrice adjointe des affaires juridiques et publiques
	Yann Belzile	Directeur des ressources humaines
	Annie Boisvert	Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée
	Stéphanie Charest	Présidente du conseil des infirmières et des infirmiers
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation
	Mélanie Normandin	Coordonnatrice à la direction des ressources humaines
	Mélissa Rancourt	Coordonnatrice à la direction des ressources humaines

---

### 1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

---

Le président, M. Jacques Fortier, rappelle aux membres que la vice-présidente, Mme Diane Gingras, présidera la séance, tel que convenu antérieurement.

Elle souhaite la bienvenue à tous à cette 84<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

## 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

### SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mercredi 21 août 2024 et de l'extrait de résolution pour voie électronique du 28 août 2024
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
  - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
    - 7.1.1 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental
    - 7.1.2 Rapport trimestriel et annuel 2023-2024 sur la promotion de la civilité, prévention du harcèlement et violence en milieu de travail
    - 7.1.3 Démarche triennale axée sur les pratiques sécuritaires en prévention de la violence
    - 7.1.4 Rapport annuel du conseil des infirmières et des infirmiers 2023-2024
    - 7.1.5 Avis et recommandations du conseil des infirmières et des infirmiers
  - 7.2 Assurer la qualité des soins et services
    - 7.2.1 Rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité 2023-2024
  - 7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
  - 7.4 Utiliser judicieusement les ressources
  - 7.5 Intégrer la mission universitaire
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
  - 8.1 Comité de vigilance et de la qualité du vendredi 23 août et du 2 octobre 2024
  - 8.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 23 septembre 2024
9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
  - 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
    - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
      - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
    - 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements
    - 9.1.3 Répertoire des conditions de travail pour les employés syndiqués non syndiqués et les employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux
  - 9.2 Assurer la qualité des soins et services
    - 9.2.1 Règles de fonctionnement du conseil des sages-femmes
    - 9.2.2 Certification – Pouvoir d'inspection
  - 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
  - 9.4 Utiliser judicieusement les ressources
    - 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

## 9.5 Intégrer la mission universitaire

- 9.5.1 Comité d'éthique de la recherche
  - 9.5.1.1 Démission d'un membre
  - 9.5.1.2 Changement de statut d'un membre
  - 9.5.1.3 Renouvellement de mandat d'un membre
  - 9.5.1.4 Nominations de nouveaux membres
- 9.5.2 Centre de recherche du CHUS - Nominations

## 10. Divers

### 11. Huis clos

- 11.1 Cadres supérieurs
- 11.2 Santé Québec – Évolution des travaux en cours

## 12. Clôture de la séance

---

### 3.0 Déclaration des conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration

---

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

---

### 4.0 Période de questions du public

---

Madame Hélène Dauphinais, Conseillère municipale du district du Pin-Solitaire de la Ville de Sherbrooke, se joint aux membres et soumet une question à savoir si l'établissement a des enjeux spécifiques avec la Ville de Sherbrooke concernant la localisation de l'organisme *Ma Cabane* pour le projet d'urbanisation (gentrification) du centre-ville de Sherbrooke, surtout celui de la Wellington Sud. L'organisme se situe très proche de La Chaudronnée (soupe populaire) et du Partage Saint-François. La proximité de ces trois principales ressources en itinérance à Sherbrooke amène des enjeux de cohabitation assez importants : plusieurs personnes intoxiquées qui mendient sur l'intersection Bowen – King E.

Le président-directeur général répond que la direction des programmes santé mentale et dépendance n'a pas de problème avec la localisation de l'organisme, car celle-ci est stratégique pour les personnes en situation d'itinérance. L'équipe itinérance est présente quasiment tous les jours à l'organisme *Ma cabane* pour faire du *reaching out*, examens de santé physique, aide au logement, pansement de plaies simples, liaison vers le TAO bas seuil, interventions psychosociales, dépistage des ITSS. Une clinique de vaccination est présente chaque automne. Une salle nursing est dédiée à l'équipe.

De plus, l'établissement travaille en collaboration avec des travailleurs de rue (Coalition Sherbrookoise pour le travail de rue) qui sont présents sur le terrain.

---

### 5.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mercredi 21 août 2024 et de l'extrait de résolutions par voie électronique du 28 août 2024

---

#### Procès-verbal du 21 août 2024 - modification

Le président-directeur général informe les membres d'un sujet qui a été omis de l'ordre du jour du conseil d'administration du jeudi 13 juin 2024, soit Budget 2024-2025 et de la modification apportée au procès-verbal de cette séance à huis clos.

Les membres ayant pris connaissance des documents, ils sont adoptés.

## **6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général**

---

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 22 août au 10 octobre 2024, a été transmis aux membres.

Le président-directeur général fait part des différentes activités ayant eu lieu.

## **7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**

---

### **7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**

#### 7.1.1 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

Comme prévu à l'article 118.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux sur le Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui, en raison de leur état mental, le président-directeur général fait rapport au conseil d'administration du premier trimestre (avril, mai et juin 2024), du nombre de mises sous une garde préventive ou provisoire, du nombre de mises sous une garde autorisée en vertu de l'article 30 du Code civil et du nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement, comparativement aux données du premier trimestre de 2023-2024.

#### 7.1.2 Rapport trimestriel et annuel 2023-2024 sur la promotion de la civilité, prévention du harcèlement et violence en milieu de travail

La vice-présidente invite Mmes Mélissa Rancourt et Mélanie Normandin, coordonnatrices à la Direction des ressources humaines, à présenter le rapport annuel 2023-2024.

Conformément à l'article 8.4.6 de la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail, elles présentent en détail les principales réalisations découlant de l'application de cette politique pour l'année 2023-2024.

Après questions et commentaires, la vice-présidente les remercie pour la présentation.

#### 7.1.3 Démarche triennale axée sur les pratiques sécuritaires en prévention de la violence

La vice-présidente invite M. Yann Belzile, directeur des ressources humaines, à présenter la démarche triennale axée sur les pratiques sécuritaires en prévention de la violence au sein des milieux.

La violence au sein des milieux est une réalité bien présente qui continuera d'exister et elle émerge de réactions plus ou moins contrôlées d'une clientèle en difficulté. Ces événements menacent la santé et la sécurité des travailleurs, soit par leur brutalité soudaine, soit par l'usure psychologique et physique qu'elles occasionnent. Les risques ne peuvent donc être éliminés à la source et les mécanismes de prévention sont complexes à appliquer. Cette situation nécessite d'agir pour un climat de travail sécurisant, le maintien de la santé des travailleurs et une prestation de soins et de services plus adaptée.

Une démarche est en cour qui s'inscrit dans l'objectif 6 : améliorer la santé et le bien-être au travail des membres de la communauté interne. Cette démarche aura pour actions de déployer auprès de chacune des directions un outil standardisé qui ciblera l'ensemble des sphères à considérer/prioriser pour intervenir de manière préventive dans les milieux et en assurer le suivi et aussi mesurer et auditer les effets dans l'expérience des membres de la communauté.

Sous la gouverne des directions, elles auront comme responsabilités :

- d'établir un portrait des risques liés à la violence dans les milieux en utilisant un outil d'identification de risque;
- d'élaborer un plan d'action annuel pour les trois prochaines années;
- de s'assurer des suivis requis pour le maintien des mesures de correction.

La vice-présidente remercie Monsieur Belzile pour la présentation.

#### 7.1.4 Rapport annuel du conseil des infirmières et des infirmiers 2023-2024

La vice-présidente invite Mme Stéphanie Charest, présidente, à présenter le Rapport annuel du conseil des infirmières et des infirmiers (CII) 2023-2023.

Madame Charest présente en détail les réalisations du CII du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 et informe les membres des enjeux et des défis rencontrés tout au cours de l'année.

Elle résume les priorités identifiées pour la prochaine année et les réalisations accomplies au niveau des communications, malgré les défis et enjeux signifiés.

En terminant, Madame Charest présente le bilan financier 2023-2024 et la prévision budgétaire et les activités prévues pour l'année 2024-2025.

#### 7.1.5 Avis et recommandations du conseil des infirmières et des infirmiers (CII)

Madame Charest poursuit en présentant les avis et recommandations du CII et après questions et commentaires la résolution est adoptée.

#### **RÉSOLUTION : CA-7903 – 2024-10-10**

##### **Relative aux avis et recommandations du conseil des infirmières et des infirmiers**

- CONSIDÉRANT :**
- que l'orientation 2 du plan stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) 23-27 **(1)** est d'offrir une expérience patient(e) axée sur l'accessibilité et la qualité, c'est-à-dire de favoriser une prise en charge par un professionnel de la santé selon les besoins et services requis par les usagers et les usagères;
  - que les ordonnances collectives sont une stratégie efficace pour permettre aux infirmiers et aux infirmières auxiliaires de faire des activités favorisant une plus grande autonomie ainsi qu'une meilleure accessibilité aux soins de qualité;
  - que l'orientation stratégique 23-27 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS préconise d'offrir des milieux de travail qui contribuent au développement et à l'épanouissement des professionnels au sein de l'organisation **(2)**;
  - que les infirmiers et les infirmières auxiliaires, qui exercent leur plein champ de pratique avec une plus grande autonomie, sont plus satisfait(e)s de leur milieu de travail **(3)**;
  - que les ordres professionnels (OIIAQ, OIIQ, CMQ et OPQ) ont émis un avis conjoint en 2017 sur le rôle de l'infirmier(-ère) auxiliaire en lien avec les ordonnances collectives qui permet de mieux définir le rôle de chaque professionnel de la santé dans le respect de son champ d'exercices **(4)**;
  - que la révision des ordonnances collectives est un processus laborieux;

- que plusieurs ordonnances collectives n'ont pas été révisées et/ou harmonisées depuis la fusion du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, ce qui implique une utilisation limitée de celles-ci;
- que des ordonnances collectives plus transversales permettent d'augmenter l'accessibilité et de réduire les délais dans les prestations de soins;
- que l'IPS peut, selon les lignes directrices de l'OIIQ (2015) (5), prescrire une ordonnance selon son champ d'exercices. Un autre professionnel peut prescrire également si l'IPS demeure disponible pour répondre aux questions ou apporter des précisions;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE PRENDRE ACTE :** - des avis et recommandations du Conseil des infirmières et infirmiers (CII);

**DE MANDATER :** - la direction générale adjointe au programme de santé physique générale et spécialisée :

- o de prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
- o d'interpeller les directions concernées, au besoin;
- o d'assurer un suivi auprès de l'instance sur les suites qui seront données à l'avis dans un délai maximal, raisonnable;
- o d'assurer le suivi auprès du conseil d'administration de l'application, par ce dernier, des recommandations qui lui sont faites.

La vice-présidente remercie Madame Charest pour les présentations.

## **7.2 Assurer la qualité des soins et services**

### 7.2.1 Rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité 2023-2024

La vice-présidente invite M. André Forest, président du comité de vigilance et de la qualité, à présenter le rapport annuel du comité 2023-2024.

Ce comité a pour mandat de veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte, de façon efficace, de ses responsabilités en matière de qualité des services, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services rendus et le respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes. De plus, le comité assure, auprès du conseil d'administration, le suivi des recommandations de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services ou du Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux relativement aux plaintes qui ont été formulées ou aux interventions qui ont été effectuées.

Il fait état des membres composant le comité et présente en détail les réalisations ayant eu lieu tout au cours de l'année 2023-2024.

La vice-présidente remercie Monsieur Forest et les membres prennent acte du rapport annuel 2023-2024.

## **7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

#### 7.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

#### 7.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

---

### 8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

La vice-présidente rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

#### 8.1 Comité de vigilance et de la qualité du vendredi 23 août et du mercredi 2 octobre 2024

La vice-présidente invite M. André Forest, président, à présenter les sujets ayant fait l'objet de discussions et de décisions lors des deux rencontres.

#### 8.2 Comité de gouvernance et d'éthique du lundi 23 septembre 2024

La vice-présidente étant présidente du comité, fait part des différents sujets présentés lors de la rencontre.

---

### 9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

La vice-présidente rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

#### 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

##### 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

##### 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

**RÉSOLUTION : CA-7902 à 7934 – 2024-10-10**

**Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

##### 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements

**RÉSOLUTION : CA-7935 – 2024-10-10**

**Relative à la nomination de chefs de services et/ou de départements**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que les médecins sont membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;

- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, le 24 septembre 2024;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :**
- la nomination de la Dre Audrey-Anne Brousseau-Turcotte à titre de chef de département de médecine d'urgence pour un mandat de quatre ans, débutant le 10 octobre 2024 et se terminant le 9 octobre 2028;
  - la nomination de la Dre Joanne Raïche à titre de chef intérimaire du service des approches intensives CHUS du département de psychiatrie pour un mandat du 30 septembre 2024 au 1<sup>er</sup> septembre 2025, en remplacement de la Dre Marie-Michèle Tremblay.

9.1.3 Répertoire des conditions de travail pour les employés syndiqués non-syndiqués et les employés non-syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux

**RÉSOLUTION : CA-7950 – 2024-10-10**

**Relative au répertoire des conditions de travail pour les employés syndiqués non syndiqués et les employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux**

- CONSIDÉRANT :**
- la négociation de ces conditions entre le Comité patronal de négociation en santé et services sociaux (CPNSSS), le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Secrétariat du conseil du trésor (SCT);
  - qu'une adoption et résolution par les membres du conseil d'administration est nécessaire pour établir une entrée en vigueur de ces conditions au sein du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;
  - que les employés syndiqués non syndiqués et non syndiqués sont en attente de cette adoption pour bénéficier des avantages et des modalités associés à la présente au même titre que les employés syndiqués SCFP, CSN et APTS dont la nouvelle convention collective est déjà en vigueur;
  - l'analyse et la recommandation des membres du comité des ressources humaines et communications du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :** le Répertoire des conditions de travail pour les employés syndiqués non syndiqués et les employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux.

9.2 **Assurer la qualité des soins et services**

9.2.1 Règles de fonctionnement du conseil des sages-femmes

**RÉSOLUTION : CA-7936 – 2024-10-10**

**Relative aux règles de fonctionnement du conseil des sages-femmes**

- CONSIDÉRANT :**
- que le règlement n'a pas fait l'objet d'une révision depuis son adoption en 2016;
  - l'ouverture du point de services sage-femme à Granby en 2016;

- les travaux à venir afin de procéder à la fusion du CMDPSF;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** la proposition de modifications au règlement de régie interne du Conseil des sages-femmes (CSF), telle qu'elle a été adoptée par les membres du CSF lors que de l'Assemblée générale annuelle du 12 juin 2024.

9.2.2 Certification – Pouvoir d'inspection

**RÉSOLUTION : CA-7937 – 2024-10-10**

**Relative à la certification et le pouvoir d'inspection**

- CONSIDÉRANT :**
- le départ de madame Christina Vachon de l'équipe de certification pour d'autres fonctions au sein de l'organisation;
  - que, selon l'article 346.0.8 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), un CIUSSS a le pouvoir de faire une inspection dans une résidence pour aînés;
  - que, selon l'article 346.0.9 de cette loi, une personne autorisée par le CIUSSS pour effectuer une inspection peut pénétrer, à toute heure raisonnable, dans toute résidence privée pour aînés dont l'exploitant est titulaire d'une attestation temporaire ou d'un certificat de conformité ainsi que dans tout autre lieu, à l'exclusion d'une chambre ou d'un logement, où elle a raison de croire que sont exercées des activités pour lesquelles une attestation temporaire ou un certificat de conformité est exigé en vertu de la loi et qu'elle peut exiger tout renseignement ou tout document relatif à l'application de la loi aux fins d'examen ou de reproduction;
  - que les articles 346.0.8 et 346.0.9 précisent les fonctions reliées à l'identification et à la certification des résidences privées pour aînés et de certaines ressources offrant de l'hébergement pour des clientèles vulnérables;
  - que, selon le premier alinéa de l'article 346.0.21 de la loi ainsi que le troisième alinéa de l'article 1 du Règlement sur la certification des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (chapitre S-4.2, r. 0.1) entré en vigueur le 4 août 2016, ces fonctions de la loi s'appliquent à toute ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE METTRE FIN :** au pouvoir d'inspection de madame Christina Vachon dans le cadre de la certification;

**D'AUTORISER :** le président-directeur général, au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à déléguer madame Audrey Goyette, agente de planification, de programmation et de recherche, à effectuer des inspections dans toute résidence privée pour aînés ou ressources communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance, conformément aux articles 346.0.8 et 346.0.9 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

9.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

## 9.4 Utiliser judicieusement les ressources

### 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

#### **RÉSOLUTION : CA-7938 – 2024-10-10**

##### **Relative au registre des signataires autorisés RAMQ**

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
  - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
  - la recommandation du directeur des services professionnels;
  - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

##### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AJOUTER ET DE RETIRER :** le nom des personnes figurant à la fiche présentée.

## 9.5 Intégrer la mission universitaire

### 9.5.1 Comité d'éthique de la recherche

#### 9.5.1.1 Démission d'un membre

#### **RÉSOLUTION : CA-7939 – 2024-10-10**

##### **Relative à la démission d'un membre du comité d'éthique de la recherche**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
  - l'accord des membres du conseil d'administration

##### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** la démission de Mme Julie Ménard à titre de membre scientifique en date du 6 août 2024.

9.5.1.2 Changement de statut d'un membre

**RÉSOLUTION : CA-7940 – 2024-10-10**

**Relative au changement de statut d'un membre du comité d'éthique de la recherche**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ENTÉRINER :** le changement de statut de M. Étienne Rousseau, passant de statut régulier à substitut, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au renouvellement de son mandat le 23 février 2026.

9.5.1.3 Renouvellement de mandat d'un membre

**RÉSOLUTION : CA-7941 – 2024-10-10**

**Relative au renouvellement de mandat d'un membre du comité d'éthique de la recherche**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ENTÉRINER :** le renouvellement de mandat CÉR de Mme Roxanne Bournival comme membre scientifique médicale du 18 décembre 2024 au 18 décembre 2027.

9.5.1.4 Nominations de nouveaux membres

**RÉSOLUTION : CA-7942 – 2024-10-10**

**Relative à la nomination de nouveaux membres**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ENTÉRINER :** les nominations de M. Justin Deschamps et M. Philippe Echelard comme membres scientifiques – médical au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour une période de trois ans (du 10 octobre 2024 au 10 octobre 2027).

### 9.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nominations

**RÉSOLUTION : CA-7943 – 2024-10-10**

**Relative à la nomination de nouveaux chercheurs au Centre de recherche du CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le Comité scientifique du CRCHUS;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ENTÉRINER :** l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheuse universitaire à Dre Jessica Ruel-Laliberté et de chercheur universitaire à M. Jonathan Smith.

---

## 10.0 Divers

---

Aucun autre sujet n'est ajouté.

---

## 11.0 Huis clos

---

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Karine Duchaineau et Annie Boisvert.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Les sujets suivants sont présentés en détail et après échanges, les résolutions sont adoptées.

### 11.1 Cadres supérieurs

#### 11.1.1 Nomination de Mme Isabelle Johnson à titre de directrice adjointe des services dans le milieu, services post aigus et spécialisés gériatriques et partenariats

**RÉSOLUTION : CA-7946 – 2024-10-10**

**Relative à la nomination de Mme Isabelle Johnson à titre de directrice adjointe des services dans le milieu, services post aigus et spécialisés gériatriques et partenariats**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint des services dans le milieu, services post aigus et spécialisés gériatriques et partenariats (RI-RNI-RPA-OC);
  - le poste laissé vacant au départ de Mme Véronique Lévesque;
  - la qualité de la candidature de Mme Isabelle Johnson afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔUMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Mme Isabelle Johnson à titre de directrice adjointe des services dans le milieu, services post aigus et spécialisés gériatriques et partenariats (RI-RNI-RPA-OC) à la Direction du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA).

11.1.2 Désignation par cumul de fonctions à Mme Gaëlle Simon, directrice à la Direction des services généraux

**RÉSOLUTION : CA-7945 – 2024-10-10**

**Relative à la désignation par cumul de fonctions à Mme Gaëlle Simon, directrice à la Direction des services généraux**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit le poste de directrice à la Direction des programmes santé mentale et dépendance;
  - l'absence de la titulaire Mme Stéphanie Lemoine;
  - la qualité de la candidature de Mme Gaëlle Simon afin d'effectuer ce cumul de fonctions;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔUMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** la désignation et la bonification salariale de 15 % à Mme Gaëlle Simon rétroactivement au 9 septembre 2024 et durant toute la période où elle occupera son poste de directrice à la Direction des services généraux et celui de directrice à la Direction des programmes santé mentale et dépendance par cumul de fonctions.

11.1.3 Nomination intérimaire de la directrice adjointe – services intrahospitaliers et services de proximité à la Direction des programmes santé mentale et dépendance

**RÉSOLUTION : CA-7948 – 2024-10-10**

**Relative à la nomination intérimaire de la directrice adjointe – services intrahospitaliers et services de proximité à la Direction des programmes santé mentale et dépendance**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint – services intrahospitaliers et services de proximité;
  - l'absence de la détentrice actuelle du poste;
  - la qualité de la candidature de Mme Catherine Lévesque-Lepage afin de pourvoir ce poste de directrice adjointe intérimaire;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔUMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Mme Catherine Lévesque-Lepage à titre de directrice adjointe intérimaire – services intrahospitaliers et services de proximité à la Direction des programmes santé mentale et dépendance à compter du 13 octobre 2024.

11.1.4 Nomination de M. Daniel Fillion à titre de directeur des services techniques

**RÉSOLUTION : CA-7949 – 2024-10-10**

**Relative à la nomination de M. Daniel Fillion à titre de directeur des services techniques**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur des services techniques;
  - le départ à la retraite de Mme Marie-Josée Boutin;
  - la qualité de la candidature de M. Daniel Fillion afin de pourvoir ce poste de directeur;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** M. Daniel Fillion à titre de directeur des services techniques.

11.1.5 Nomination de la directrice adjointe des services professionnels

**RÉSOLUTION : CA-7947 – 2024-10-10**

**Relative à la nomination de la directrice adjointe des services professionnels**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation de la Direction des services professionnels prévoit depuis 2015 la présence de 3 équivalents temps complet répartis sur 4 postes de cadres supérieurs médecins DSP adjoints;
  - le départ de Dr Marc-Antoine Rivard;
  - la qualité de la candidature de Mme Marie-Claude Moore;
  - les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Dre Marie-Claude Moore à titre de directrice adjointe des services professionnels (3 jours/semaine) à la Direction des services professionnels, pour un mandat de quatre ans.

11.1.6 Nomination par intérim d'un commissaire adjoint aux plaintes et aux services

**RÉSOLUTION : CA-7944 – 2024-10-10**

**Relative à la nomination par intérim d'un commissaire adjoint aux plaintes et aux services**

- CONSIDÉRANT :**
- l'avis de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
  - l'absence d'une commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services;
  - la nécessité de nommer un commissaire adjoint pendant cette période;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Marc-Antoine Paré à titre de commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services par intérim.

11.2 Veille stratégique

Le président-directeur général fait état des dossiers d'actualité sur le territoire.

11.3 Santé Québec – Évolution des travaux

Le président-directeur général informe les membres de l'évolution des travaux liés à la Loi 15.

---

**12.0 Clôture de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

Diane Gingras, vice-présidente

---

Stéphane Tremblay, secrétaire